

Séance du Conseil Municipal du 22 août 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux du mois d'août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du seize août deux mille quatorze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 9

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marianne Cantais, Marie-Christine Langrené, Sophie Laurent
MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Warwick Wilkins, Fabrice Bureau, Guillaume Landa

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 2

Absent(es) excusé(es) : Patricia Simon, Florent Gignon

Secrétaire de séance : Marianne Cantais

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014.



DÉLIBÉRATION du 22/08/2014 - N°32

REVÊTEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente les deux devis qu'il a reçus concernant les futurs travaux sur les voies communales. Il informe le conseil municipal qu'il a contacté 3 entreprises mais que deux seulement ont répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder aux différents travaux d'aménagement des voies communales (Impasse de la Butte, Impasse de Burette, Chemin du Valiquet, Chemin du bois de Locus, Chemin de la pelotte, Chemin de la Belle Florence, Petite rue de Fresles, Chemin du Cahot, Chemin du Rian, Impasse du Presbytère...).

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, de réaliser des travaux supplémentaires si nécessaire, et choisit l'entreprise la moins disante soit SAS DR de Grand Quevilly pour effectuer les travaux.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 22/08/2014 - N°33

PANNEAU DE SIGNALISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'achat de panneaux de signalisation pour remplacer les 2 sens interdits à l'entrée du VC1, ainsi qu'un panneau sens unique et différents autres panneaux.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Concours des maisons fleuries 2014 : suite au classement du jury, il est décidé de récompenser 5 habitations de la commune.
- Aménagement paysager devant la mairie : il est proposé de contacter la Pépinière Arbore et sens



La séance est levée à 22 heures 30 minutes